L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 414 - Octobre 2024

édito

Alors que la cote de popularité d'Emmanuel Macron est à son point le plus bas depuis son arrivée au pouvoir en 2017, selon un récent sondage, celle de son premier ministre, Michel Barnier ne cesse de chuter... Ce qui ne les dissuade pas de poursuivre leur politique de casse de ce qui fait notre modèle social.

Difficile en effet de satisfaire de souscrire à l'appétit gargantuesque du Capital sans forcer le citoyen à des sacrifices de plus en plus lourds. Et tout y passe : des économies drastiques réalisées sur le dos de la Sécurité sociale une fois de plus sacrifiée jusqu'aux ponctions asphyxiantes réalisées sur le dos des collectivités.

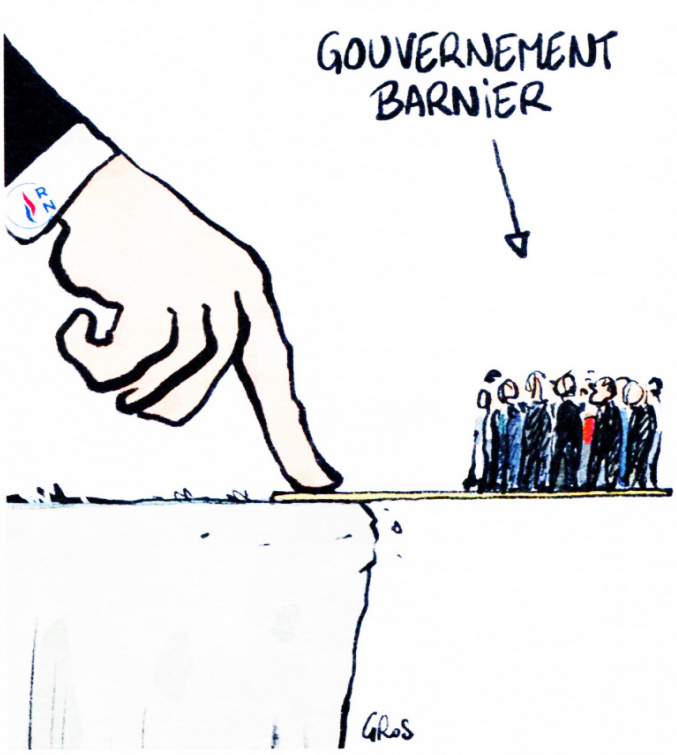

Il convient pour compléter ce sinistre tableau d'évoquer le report de la revalorisation des retraites, la situation des personnels en ASCAA qui attendent une revalorisation due depuis le mois de janvier, ou encore celle de la remise en cause systématique des droits au départ au titre des travaux insalubres.

On ne le dira jamais assez, si de belles batailles ont lieu dans l'hémicycle, elles ne peuvent être victorieuses que si elles sont appuyées par la masse des classes laborieuses. Et pour ce faire, il convient de rester attentifs aux dates de mobilisation à venir. En attendant, nous t'invitons à signer la pétition contre le recul de l'indexation des retraites au 1er juillet 2025. Pétition lancée par le groupe des 9 et que tu pourras signer en ligne en suivant le lien ci-dessous (ou en flashant le QR code).

https://www.change.org/p/non-au-recul-de-l-indexation-des-retraites-de-base-au-1er-juillet-2025

Michel CANESTRELLI
Secrétaire Général

sommaire

- Edito 1
- Encore un tour de vis pour la Sécu
- Ponctions sur les collectivités... 2
- L'imposture RN (épisode 11) 3
- Travaux insalubres, les tracasseries, ça suffit ! 4
- En bref

L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58
Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon
Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat
N° CPPAP 0326S07751 - Journal édité par nos soins.

Encore un tour de vis pour la Sécu...

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 qui a été présenté mi-octobre vise une nouvelle fois à réduire drastiquement les dépenses de santé.

Il envisage aussi le report de la revalorisation des pensions. Autant de mesures qui auront des conséquences désastreuses sur les ménages et vont aggraver les inégalités. Sur les 41 milliards d'économies prévues dans le « projet Barnier » de budget 2025, ce sont 14,8 milliards sur le dos de la Sécu !

Le déficit annoncé par le gouvernement serait de 18 milliards et s'est creusé essentiellement par l'insuffisance des recettes… Mais le gouvernement fait le choix… de baisser toujours plus les recettes, tout en rabotant de ce fait les prestations !

Coupes sombres sur la prise en charge des consultations médicales qui baisseraient de 70 à 60% alors que leur montant va passer de 26,5 à 30 euros. Baisse des indemnités journalières, économies sur les médicaments et dispositifs médicaux. Concrètement autant de décisions qui aggraveront mécaniquement la part des frais médicaux restant à la charge des patients, sans parler d'une hausse moyenne d'environ 8% des cotisations des mutuelles et complémentaires santé.

Dans le même temps, le gouvernement veut ponctionner les pensions de 4 milliards et mettre ces « privilégiés » de retraités à la diète, en gelant l'indexation jusqu'au 1er juillet 2025 !

Par ailleurs, rien ou pas grand-chose pour le financement de l'autonomie, rien pour renforcer le financement des maladies professionnelles et les accidents du travail.

On le voit bien, dans la continuité du macronisme, si ce budget était voté en l'état, ce sont les salariés et les retraités qui, une fois de plus, payeraient l'addition du déficit sciemment créé depuis 7 ans au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs dirigeants et actionnaires.

Il est vraiment urgent de se mobiliser pour faire cesser ce déshabillage de la Sécu par les tenants du Capital et de rebâtir une Sécurité sociale dont les recettes soient assurées uniquement par les cotisations patronales et salariales et à réponde à 100% aux besoins.

Michel RENOUF

Ponctions sur les collectivités... services publics en danger !

C'est désormais une triste réalité, quand les finances publiques toussent ce sont les collectivités locales qui s'enrhument.

Dans le cadre du plan d'austé rité de 60 milliards d'euros, d'une ampleur sans précédent, ce gouvernement illégitime, soutenu par le rassemblement national, vient d'annoncer une nouvelle saignée pour les collectivités territoriales.

Après les baisses de dotation historiques en 2014, les effets du virus du COVID, l'inflation, à l'augmentation inédite de l'énergie, etc…Les collectivités locales vont ainsi voir leurs ressources ponctionnées de 5 milliards d'euros supplémentaires auxquels s'ajoutent les 1,5 Mds de fonds vert en moins.

- 5 Mds d'euros en moins pour l'investissement public que les collectivités assument à plus de 70 %.
- 5 Mds en moins pour les politiques publiques locales : de santé, d'éducation, de jeunesse, de petite enfance, de transport, etc., dont les retraités, comme les concitoyens, ont tant besoin.
- 1,5 Mds en moins pour financer les travaux indispensables pour la transition écologique alors que l'urgence climatique est là.

La CGT et ses militants, notre syndicat se doivent de se tenir aux côtés des agents territoriaux et des élus locaux dans toutes les mobilisations pour la défense du service public local.

Il nous faut exiger des dotations en hausse et pérennes pour le climat bien sûr mois aussi pour l'ensemble des services publics tels que : l'école, la petite enfance, la prise en charge du grand âge, les transports et l'entretien des routes, la culture, le sport, etc.

La CGT, notre syndicat seront au rendez-vous pour relever les immenses défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés. **Retraités-es, faisons front pour le progrès social !**

Michel CAMATTE

L'IMPOSTURE R.N. (épisode 11)

Depuis des mois nous démontrons, journal après journal, l'enfumage de l'extrême-droite en direction du monde du travail et des classes populaires dont ils se revendiquent toujours les premiers défenseurs… Depuis les élections législatives et les magouilles et tractations pour nommer à Matignon Michel Barnier, l'imposture devient de plus en plus flagrante ! Nous allons donc poursuivre notre campagne de décriptage.

ENTOURLOUPE SUR LES RETRAITES !

A l'Assemblée, dès le début de l'examen du projet de budget de la Sécurité sociale en commission des affaires sociales, cette imposture sociale du Rassemblement National s'est confirmée de manière flagrante.

Les députés de Gauche avaient déposé plusieurs amendements pour abroger la réforme des retraites et financer le système en augmentant les recettes et en faisant cotiser plus fort les plus riches.

Et d'après vous, qu'ont fait les élus d'extrême-droite ? Ils ont voté avec les élus « Macronistes » et « Les Républicains » pour dire NON !

Nouvelle démonstration que l'extrême droite, qui se nourrit de la colère des classes populaires face aux politiques ultralibérales, reste dans l'incantation et surtout, poursuit son soutien à ces mêmes politiques qu'elle prétend combattre. D'ailleurs, souvenons-nous que durant les mobilisations contre cette réforme des retraites, le RN et « Reconquête » n'ont pas cesser de fustiger les organisations syndicales. Aujourd'hui, ils poursuivent leur stratégie au service du Capital en refusant de trouver les financement nécessaires en imposant les plus riches sous prétexte « d'enfer fiscal ». S'il en était besoin, ils confirment ici de quel bord ils sont vraiment !

BUDGET DE L'ETAT 2025 : droite et extrême-droite, alliés aussi pour s'opposer à 60 milliards de recettes fiscales !

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, la commission des finances de l'assemblée Nationale avait fortement amendé le projet gouvernemental au travers de 127 amendements mettant considérablement à contribution, les grandes entreprises et les contribuables les plus riches.

Ces avancées obtenues avaient réorienté la fiscalité sur les ultra-riches et allaient dans le sens de la justice sociale et de la restauration des recettes de l'état pour financer nos services publics : pérennité de la taxe sur les hauts revenus, prélèvement forfaitaire sur le capital passant de 30 à 33%, renforcement de « L'exit-taxe », instauration d'une taxe sur les superprofits, majoration de 60% sur la taxe foncière des résidences secondaires, suppression des taxes sur l'électricité et des ponctions sur les collectivités territoriales…

Mais patatras, samedi 19 octobre, les trente-six heures de travail de la commission sur le volet « recettes » du budget sont parties en fumée !

Les députés de ladite commission ont rejeté cette partie du projet de loi par 29 voix contre 22, qu'ils avaient pourtant amendée. Ces amendements, qui avaient transformé profondément et positivement le projet initial, devaient rapporter 60 milliards d'euros sans toucher aux classes moyennes et populaires, selon le président de la commission Éric Coquerel.

Là encore, comme pour le projet de budget de la Sécurité sociale, c'est le RN qui est venu au secours du gouvernement en joignant une nouvelle fois ses voix à celles des « Macronistes » et des « Républicains » pour faire voler en éclat 60 milliards d'euros de recettes destinés au progrès social.

Un nouvel épisode qui clarifie sans équivoque l'imposture sociale de l'extrême-droite !

Michel RENOUF

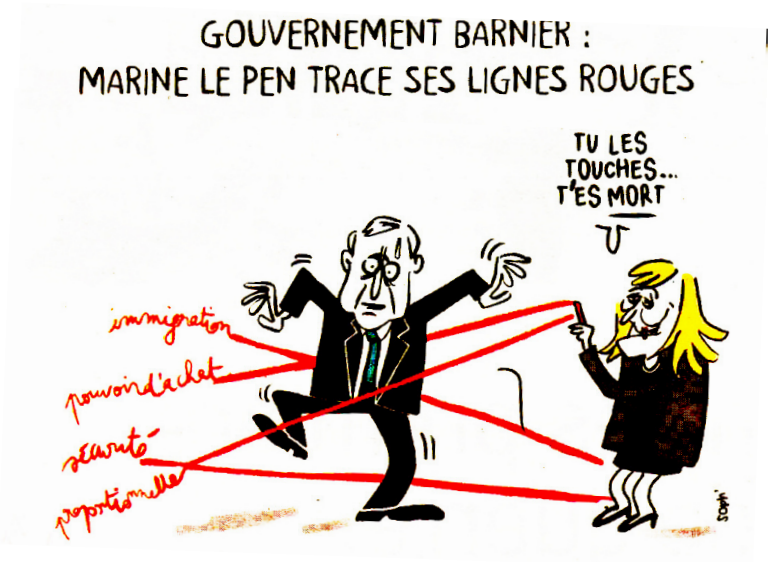

Travaux insalubres : les tracasseries ça suffit !

Pour rappel, depuis 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Service des Pensions des Armées (SPA), contrôlent et épluchent les relevés annuels des états de travaux insalubres.

Cela s'est traduit par la non validation de tout ou partie de ces états – sous des prétextes forts discutables voire fallacieux – et entrainant de facto le refus d'accorder le départ à la retraite au titre des travaux insalubres.

Par une note dite « de sécurisation », cette besogne a été dévolue aux divers CMG (Centre Ministériel de Gestion).

Dès les premiers cas portés à notre connaissance, nous avons dénoncé et prouvé les abus de pouvoir du ministère, en démontrant, au cas par cas, les non-sens des motifs de refus, en organisant des actions collectives et en accompagnant des futurs retraités concernés dans les démarches contentieux.

Les tribunaux administratifs nous ont donné raison !

Plusieurs jugements (TA de Caen, TA de Dijon, TA de Bordeaux, TA d'Orléans, TA de Rennes, TA de Toulouse) nous ont donné raison, et ce, sur des chapitres différents.

Les jugements des TA ont conclu que les *« décisions litigieuses du ministre sont entachées d'une erreur de droit et/ou d'une erreur d'appréciation »*

Ainsi, sur les 8 jugements ayant donné satisfaction aux plaignants, les TA ont affirmé :

- La reconnaissance des états annuels des travaux insalubres établis par la DCAN (et d'autres établissements).
- La reconnaissance de l'attestation établie par NAVAL GROUP (et d'autres autorités).
- La reconnaissance des expositions indépendamment des professions.
- La reconnaissance des états annuels des travaux insalubres établis par l'administration, même si des relevés ne sont ni datés, ni signés, même s'ils ne se réfèrent pas expressément aux rubriques de l'annexe.
- La reconnaissance des nuisances dues aux travaux de bord.

De plus, les TA de Caen et d' Orléans ont déclarés que la *«NOTE DE SECURISATION EST DEPOURVUE DE VALEUR REGLEMENTAIRE ».*

Par conséquent, nous demandons fermement que les Centres Ministériels de Gestion (CMG), le Service des Pensions des Armées (SPA) et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), cessent les tracasseries et prennent en compte les éléments établis par les établissements.

Henri GRAMONDO

EN BREF...

PERMIS DE CONDUIRE DÉMATÉRIALISÉ

Via l'application France Identité, vous avez la possibilité d'enregistrer votre permis de conduire et de le présenter lors de tout contrôle routier. Il faut être titulaire du nouveau permis, format carte de crédit. Le permis rose à 3 volets n'est pas enregistrable. Ce dernier doit disparaître définitivement le 19 janvier 2033.

Pour l'instant, l'Union européenne n'a pas voté la généralisation du contrôle médical selon l'âge, déjà appliqué dans quelques pays européens.

LES CARTES DE FIDÉLITÉ DES GRANDES ENSEIGNES AUSSI

Le journal Le Parisien indique que *« le chiffre d'affaires des opérations promotionnelles liées à la carte de fidélité a augmenté de 17,5 % en 2022 ».*

De plus en plus, les grandes enseignes proposent des cartes dématérialisées, les cartes digitales. Des millions de personnes ont déjà téléchargé l'appli de Lidl, Carrefour ou autres grandes surfaces, donnant ainsi leur mail, téléphone, pour être informées et devenir *« clients privilégiés »* lors d'opérations exclusives.

Alors que nous combattons le démarchage par téléphone ou l'envahissement des mails, les grandes enseignes ont trouvé l'astuce pour s'ingérer dans la vie des consommateurs, tout en se constituant un fichier numérique extrêmement rentable pour leurs finances et la fidélisation de la clientèle.